

## CM05112024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 8 novembre à 18 heures 00 minute, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages de la commune sous la présidence de Madame BOCHÉ, Maire.

### Etaients présents

Mme BOCHÉ Audrey		M. LOUIS Martial
M. CARON Francis	M. FARES Youssef	
M. CHOQUET Pascal		
M. DABONNEVILLE Jean-Pierre	M. FOURRIER Daniel	Mme VIGNÉ Isabelle

**Absents excusés :** Mme BLANDUREL Marie-Hélène donne pouvoir à M. CARON Francis; M. FOSSIER Stéphane donne pouvoir à M. CHOQUET Pascal ; Mme LEMAITRE Danièle donne pouvoir à Mme BOCHÉ ; M. VAN DE KERCHOVE Fabien donne pouvoir à M. DABONNEVILLE Jean-Pierre ; Mme DARRAS Zohra donne pouvoir à Mme VIGNÉ Isabelle ; M. NIBAS Bruno

### Absent :

**Secrétaire de séance :** M. Pascal CHOQUET

Avant l'ouverture de séance, le conseil municipal accueille Madame Gwenaël LEROY, Directrice d'Agenda qui vient li parler des actions de l'association, notamment contre les violences conjugales et la protection des femmes.

Ouverture de la séance à 19h10 suivant l'ordre du jour.

### **01) Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Le procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque.

### **02) Devis étude de sol et pose de témoins sur fissures pour l'église, plan de financement**

Dans son diagnostic sanitaire, Monsieur Brassart, architecte du patrimoine faisait état de plusieurs disfonctionnements, parfois préoccupants, de l'édifice. Des hypothèses ont été avancées. Il s'avère nécessaire de compléter l'étude par des sondages de sol et des poses de témoins sur fissures.

Concernant les poses de témoins, deux devis sont soumis à la sagacité du conseil municipal :

Egero pour la somme de 9 052.38 € HT, soit 10 862.85 € TTC

Ginger pour la somme de 14 225 € HT, soit 17 070 € TTC

Concernant les sondages de sol, deux devis sont également proposés :

Fondasol pour la somme de 7 790 € HT, soit 9 348 € TTC

Ginger pour la somme de 14 510 € HT, soit 17 412 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier les poses de témoins à l'entreprise Egero et les études de sols à Fondasol pour un montant total de chantier de 16 842.38 € HT, soit 20 210.85 € TTC.

Le conseil municipal valide également le plan de financement comme suit :

Subvention de la Région (80% du montant HT des travaux) : 13 473.90 €

Fonds propres : 6 736.95 € (dont 3 315.38 € de FCTVA, soit un reste à charge de 3 421.57 €).

Mme le maire est autorisée à signer tout document relatif à ce dossier et à solliciter les subventions nécessaires.

M. Louis précise ce qu'est la pose de témoins sur fissures : Mise en place des jauges de mesures.

M. Fares demande les conséquences suite aux résultats : Mme la maire explique que les résultats seront communiqués aux personnes compétentes.

M. Fourrier demande pourquoi ce n'a pas été fait avant : Mme la maire répond que l'étude a été demandée dans le rapport de l'architecte.

M. Louis précise que nous n'avons pas besoin de la présentation du rapport devisé à 550€. M. Choquet complète en disant que l'architecte sera aussi destinataire du rapport.

M. Louis pose une question sur l'éventuelle existence d'une nappe phréatique : Mme la maire réponds que les carottages nous éclaireront sur cette question.

0 Contre            0 abstention            13 pour

### **03) Somme numérique : abonnement à l'application Intramuros**

Afin d'améliorer le système de communication entre les communes et les administrés, il est proposé aux membres du conseil municipal une adhésion à l'application Intramuros via Somme Numérique.

Cette application permet d'envoyer des informations en direct aux administrés qui l'ont téléchargé, ce qui permet par exemple de prévenir en cas de coupure d'eau ou de relayer des informations culturelles, associatives ou sportives qui ont lieu sur le territoire de la commune.

Le montant de cet abonnement est de 490 € HT, soit 588 € TTC, dont 250 € HT, soit 300 € TTC pour les frais d'accès qui ne seront facturés que la première année. Les années suivantes 240 € HT, soit 288 € TTC seront facturés par an.

M. Fares demande si l'application ne fonctionne que pour Allonville : Mme la maire répond que cette application peut aussi fonctionner dans les autres villes équipées.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent :

0 Contre            0 abstention            13 pour

### **04) Charte « ma commune s'engage contre les violences conjugales » et désignation d'un ou d'une délégué(e)**

Suite à l'intervention de Mme Leroy en début de séance, Mme le maire propose à l'ensemble des membres du conseil municipal d'engager la commune contre les violences conjugales en signant la charte. Elle propose également de désigner Zohra DARRAS en tant que référente.

Pour rappel, au 23 octobre 2024, 111 femmes sont mortes tuées par leur conjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette initiative ; autorise Mme le Maire à signer la charte et approuve la désignation de Zohra DARRAS en tant que référente « lutte contre les violences conjugales ».

0 Contre                      0 abstention                      13 pour

#### **05) Achat d'un banc rouge pour lutter contre les violences conjugales et plan de financement**

Madame le Maire propose d'acheter un banc rouge dans le but d'éveiller la vigilance du grand public sur ce sujet de société. La particularité de ce banc, facilement repérable dans l'espace public, est d'apporter une aide aux victimes de violences en disposant d'une plaque avec les numéros d'urgence à connaître : le 3919, ligne nationale accessible 7/7j et 24/24j et le 17, service d'urgence de la police ou de la gendarmerie.

Le Conseil Départemental accompagne les communes à hauteur de 50% du montant HT de l'achat et monte à 60 % si le banc est fabriqué par des personnes en situation de handicap.

Deux devis sont donc soumis au conseil :

Actus pour la somme de 851 € HT, soit 1021.20 € TTC pour un montant de subvention de 425.50 € (50%) ; reste à charge pour la commune = 595.70 € (dont 167.52 € récupérables au titre du FCTVA).

Epsom pour la somme de 484.50 € HT, soit 581.40 € TTC pour un montant de subvention de 290.70 € (60%) ; reste à charge pour la commune = 290.70 € (dont 95.37 € récupérables au titre du FCTVA).

M. Louis demande si le banc rouge est spécifique à Allonville : Mme la maire répond que non, l'idée est à l'origine d'une autre commune de la Somme puis a été repris par le Département.

M. Louis demande si on peut solliciter l'entreprise qui a réalisé les panneaux du monument aux morts : Mme la maire répond favorablement.

Le point est reporté afin de solliciter un devis complémentaire

Contre      abstention      pour

#### **06) Modification du PLU : devis**

Suite à la délibération du 30 juillet 2024 relative à la modification du PLU pour l'ouverture à la construction de la zone AUf, Mme le maire propose au conseil municipal les devis de l'atelier Géo et d'écosystèmes qui sont tous deux intervenus dans la rédaction du PLU.

Atelier Géo concernant la rédaction du règlement de zonage pour la somme de 3 500 €

Ecosystèmes concernant l'évaluation environnementale pour la somme de 6 360 €.

M. Fares demande si c'est obligatoire : Mme la maire répond par l'affirmative.  
M. Fourrier demande si le coût est en fonction du type de personne (Perso / pro) : Mme la maire répond que c'est en fonction de la surface concernée.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux votent :

0 Contre    1 abstention (M. FARES)    12 pour

Mme le maire est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **07) Convention Territoire Energie Somme pour le changement de chaudière de l'école**

La chaudière montre de grands signes de faiblesse et a eu du mal à redémarrer. Aussi, il conviendrait d'anticiper son changement afin de ne pas être pris au dépourvu et de profiter d'une installation optimale tant en termes de chauffage qu'en termes d'impact écologique.

Aussi, Mme le maire propose au conseil municipal d'adhérer au service « Conseil en énergie » proposé par Territoire Energie Somme qui s'élève à 80 € par an et par bâtiment. Cette adhésion permet d'être accompagné par des experts tant sur le choix du système de chauffage que sur les subventions qui peuvent être sollicitées. Il s'agirait de n'adhérer pour l'instant que pour le bâtiment scolaire.

M. Fares demande pourquoi on doit s'abonner pour 5 ans : Mme la maire répond que le périmètre de l'abonnement est plus large que celui exposé, il n'y a pas d'autre formule d'abonnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à la compétence optionnelle « maîtrise de la demande d'énergie » que propose la FDE et à ce titre de bénéficiaire du Conseil en Energie Partagé,
- d'approuver le règlement sur les conditions techniques, administratives et financières relatives à l'adhésion à la compétence maîtrise de la demande en énergie (conseil en énergie partagé)
- de demander la réalisation d'un « diagnostic bâtiments publics » sur le périmètre déterminé par la collectivité
- de nommer Audrey Boché « Correspondant Energie »,
- d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités dont le coordinateur est la FDE80 et charge Madame le Maire de signer l'acte constitutif du groupement de commandes.

0 Contre    0 abstention    13 pour

### **08) Devis groupe Elabor pour la gestion du cimetière (inventaire, plan, règlement)**

Mesdames Lemaître et Blandurel ont effectué un travail remarquable en ce qui concerne la gestion du cimetière, en recoupant les titres de concessions avec des observations sur place et des anciens plans. Elles ont également longtemps travaillé sur l'élaboration d'un règlement de cimetière jusqu'ici, inexistant mais force est de constater que ce travail minutieux demande également des connaissances juridiques fines, c'est pourquoi, Mme le maire propose au conseil municipal de faire appel à l'Entreprise Elabor, spécialisée dans la gestion des cimetières.

Cette entreprise propose dans un premier temps d'effectuer un recollement des données afin de créer un plan à l'échelle, mais également de répertorier tous les défunts enterrés dans le cimetière dans un registre afin de faciliter les recherches généalogiques ; de créer un règlement de cimetière.

Ces prestations sont proposées pour la somme de 14 045.60 € HT, soit 16 854.72 € TTC.

Dans un second temps, un accompagnement pour les reprises de concession pourra être proposé à la commune.

M. Fourrier demande combien de tombes sont complètement délabrées : Mme la maire répond qu'il y en existe une trentaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote et autorise Mme le maire à signer les documents relatifs à ce dossier :

0 Contre      0 abstention      13 pour

#### **09) Débat sur le rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la communauté d'agglomération « Amiens Métropole »**

Mme le maire demande si tout le monde a bien reçu le rapport de la chambre régionale des comptes et demande s'il y a des remarques.

Aucune remarque n'étant soulevée, le conseil municipal prend acte du rapport de la chambre régionale des comptes.

#### **10) Questions diverses**

*Demande d'un administré* : Mme le maire a reçu une demande d'un administré habitant dans la rue du vert chemin à propos de son entrée de propriété. Ce dernier aurait signalé à l'ancien maire des problèmes d'aménagement (accès non centré avec son portail), problèmes qui n'ont pas été relayés à Mme le maire. De plus, l'aménagement alvéolé s'avère peu pratique d'usage sur cet accès de parcelle en pente (le seul dans cette configuration dans le lotissement) ce qui a suscité des chutes lors de fortes pluies ou d'épisodes de gelées. L'administré souhaite refaire son accès en enrobé et sollicite la commune pour une prise en charge des travaux. Il a soumis un devis à hauteur de 3 180 €. Au regard de la particularité de la situation, Mme le maire sollicite les membres du conseil municipal afin de juger d'une prise en charge exceptionnelle pour partie des travaux.

Après de nombreux échanges, il ressort que la majorité des membres du conseil municipal n'est pas favorable pour abonder cette requête. Ils estiment qu'une telle décision pourrait avoir un effet de jurisprudence sur d'éventuelles futures demandes. Par ailleurs, certains élus estiment que la place est largement suffisante pour sortir les véhicules sans mordre sur la partie d'accotement enherbée. Concernant le problème d'effet de glissement, il est fait état de l'arrêté prescrivant le nettoyage des trottoirs par les administrés.

Mme le maire met le point au vote :

10 Contre      2 abstentions (Mme VIGNÉ ; Mme BOCHÉ )      0 pour

*Jury nom ALSH* : L'équipe d'animation va proposer aux enfants et familles de choisir un nom pour l'accueil de loisirs. Un jury de sélection sera composé d'un représentant des enfants, d'un représentant des familles, d'un représentant de l'équipe d'animation, du maire et d'un membre du conseil municipal. Mme le maire demande qui serait intéressé pour faire partie du jury ? Mme VIGNÉ se propose.

*CAUE* : Mme le maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a sollicité le CAUE80 pour l'élaboration d'une fiche conseil au sujet de l'église.

*Fongibilité des crédits* : Mme le maire informe le conseil municipal qu'elle a procédé à la fongibilité des crédits pour abonder le compte 673 en fonctionnement de la somme de 3 500 € qu'elle a débité du chapitre 11 afin de pouvoir annuler une recette de l'année 2023 perçue deux fois.

### **11) Questions orales**

Questions de Martial LOUIS

Question 1 : Depuis l'installation des panneaux interdisant la circulation dans la première partie de la rue des Auges, les riverains apprécient grandement le calme et l'absence de bruit généré habituellement par une circulation importante. Il n'en est peut-être pas de même pour les riverains de la rue du Moulin où le flux des voitures semble s'être densifié.

Mais qu'en est-il des véhicules plus importants comme les tracteurs de chantier ou les camions betteraviers par exemple, le village est-il toujours traversé par ces engins et peut-on mesurer l'importance de cette circulation ?

Si ces engins n'empruntent plus les rues du village et qu'ils utilisent un autre circuit, peut-on espérer qu'une fois les travaux de la rue des Auges terminés, cette situation perdure ne serait-ce qu'en faisant respecter l'interdiction de traverser le village aux engins de plus de 7,5 tonnes ?

Le panneau situé en bas de la rue des Auges est d'ailleurs le seul du village, ne faudrait-il pas en placer un à chaque entrée du village ?

Réponse : Si les véhicules lourds n'empruntent plus pour le moment la rue des Auges, ils empruntent effectivement d'autres rues, comme celle de la rue du Moulin. Je ne suis pas en capacité de mesurer l'intensité du flux. L'arrêté municipal pris en date du 05 mars 2016 interdit la circulation aux poids lourds de plus de 5.5 tonnes et non 7.5 tonnes, sauf desserte locale. Comment savoir si les poids lourds qui franchissent le village sont bien en desserte locale ? Un panneau est également positionné en bas de la rue du Moulin. Mme le maire évoque l'idée d'organiser une réunion avec les maires de Querrieu et Cardonnette (également impactés par le passage des camions) ainsi que les représentants des différentes entreprises concernées.

Question 2 : Depuis plusieurs mois la commune accueille des personnes dans le cadre de Travaux d'intérêt général.

Est-il possible de connaître le nombre de ces personnes et le nombre d'heures effectuées ?

Y a-t-il un réel intérêt en terme d'aide à l'entretien du village ?

Intérêt qui pourrait se mesurer en terme d'amélioration au niveau des espaces verts, de la propreté des rues, des accotements et du terrain de jeux, du soin apporté à la tonte des haies, de l'entretien et de l'embellissement des massifs,

.... ?

Des remarques négatives sont régulièrement émises concernant un temps de travail le plus souvent « partagé » et non pas « un temps de travail réellement effectué ».

Réponse : 5 personnes sont venues effectuer des TIG sur la commune pour un total de 522 heures. Ces personnes sont sous la responsabilité d'un tuteur et à ce titre, ne peuvent se retrouver seules. Pour autant, nous serons à l'avenir plus vigilants.

Questions de Daniel FOURRIER

Y'a t'il une solution pour calmer les aboiements des chiens en journée ?

Il faut demander aux propriétaires de prendre des cours de dressage et/ou d'installer un collier anti-aboiement autour du cou du chien.

-Ajouter des stationnements rue des Auges ?

Cette question a été abordée mainte fois et notamment lors de la réunion du 18 septembre avec les riverains ainsi que lors de la première réunion de chantier où tous les élus étaient conviés, il n'y a pas d'autre possibilité.

-Allées du cimetière à revoir, notamment celles à droite (Sols non égaliser)

Ceci a déjà été relevé lors de la dernière réunion de chantier, l'entreprise va procéder à une reprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.